

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Par application mobile



En ligne



<https://www.paybyphone.fr>
<https://www.flowbird.fr>
<https://voirie.fr.parkindigo.com/>

À l'horodateur tickets dématérialisés



Au guichet



Forfaits uniquement
Indigo - parking Marché
150 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

COMMENT S'INSCRIRE EN TANT QU RÉSIDENT - PROFESSIONNEL - ARTISAN ?

Les tarifs spécifiques aux résidents, professionnels et artisans sont accessibles sur inscription :
- **en ligne** : <https://voirie.fr.parkindigo.com>
- **au guichet** : Parking Marché - 150 rue du Vieux Pont de Sèvres - Boulogne-Billancourt

Informations :
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

Une fois l'inscription validée, un droit dématérialisé est associé à votre immatriculation, et les tarifs spécifiques deviennent accessibles sur l'ensemble des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, sites Internet).

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement, due dans les cas suivants :

- Non paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPISO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires.

COMMENT PAYER UN FPS ?

J1	FPS minoré	25 €	- En ligne : https://paiement.usager.tefps.fr - A l'horodateur
J+4	FPS	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI.
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J1	En ligne : https://paiement.usager.tefps.fr
J+30	Plus de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, pour contester un FPS, il n'est pas nécessaire de le régler. La contestation est aussi possible par lettre recommandée avec accusé de réception : toutes les informations sur le site Internet www.seineouest.fr (rubrique Stationnement).

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

édition septembre 2020





ZONAGE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE VILLE-D'AVRAY

VOIES PAYANTES

ZONE ROUGE

Durée maximale conseillée 2h

De 9h à 12h et de 14h à 19h
du lundi au samedi

Gratuit du 1^{er} au 31 août

ZONE ORANGE

Durée maximale conseillée 5h

De 9h à 12h et de 14h à 19h
du lundi au samedi

Gratuit du 1^{er} au 31 août

TARIFS VISITEURS

	1h	2h	2h15	2h30	Au-delà : stationnement non-autorisé	30 minutes consécutives gratuites par jour		
ZONE ROUGE	0,70 €	1,40 €	15 €	35 €				
	1h	2h	3h	4h	5h	5h15	5h30	Au-delà : stationnement non-autorisé
ZONE ORANGE	0,80 € / heure					15 €	35 €	

FORFAITS (SUR INSCRIPTION)

	RÉSIDENTS	PROFESSIONNEL
En zone rouge	Non valable	Non valable
En zone orange	Valable	Valable
1/2 journée	0,60€	Non disponible
Journée	1,20 €	1,20 €
Semaine	5,30 €	5,30 €
Mois	16 €	16 €
Trimestre	45 €	Non disponible
Année	145 €	Non disponible
Véhicule basse émission	0 €	Non disponible
Professionnel de santé effectuant des visites à domicile	Non disponible	0 €